



## CONSEIL MUNICIPAL MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Convocation : le 08 novembre 2021

Le **MARDI SEIZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h45, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BRUNEAU Xavier, CHATARD Christophe, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : BODA Roland, LEGRAND Stéphanie,

Pouvoir : BODA Roland à Virginie MARCHAND ; LEGRAND Stéphanie à DUBIEF Jean-Michel

Était absent : LIBERT Benjamin

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

### APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021

L'ensemble du conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance à l'unanimité.

### AFFAIRES GENERALES

#### o Redevance sur les déchets incinérés

- Convention SITREVA - commune d'Ouarville

Monsieur le Maire rappelle les termes du projet de convention proposés par SITREVA et présentés lors du précédent conseil sous réserve que certains termes soient modifiés et ou éclaircis.

Elle est proposée à un taux fixe non révisable selon le taux réglementaire soit 1.50 €HT pour une durée de 7 ans soit la durée de la DSP. Aussi elle prend effet rétroactivement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après échanges, le conseil municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à signer la convention selon les termes évoqués.

Cette présente abroge et remplace la délibération 2021\_43 du conseil municipal du 14 octobre 2021 relative à la mise en place de la redevance sur les déchets.

- Devis conseil juridique

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu un accompagnement dans ses choix et ses orientations budgétaires quant à l'application de la taxe sur les déchets stockés en amont de la renégociation de son contrat avec le Syndicat SITREVA.

Le cabinet STARZEC propose sa mission pour un montant de 2 500.00 €HT soit 3 000.00€TTC.

A l'unanimité, cette proposition de rémunération est validée.

#### o Déclassement du chemin rural YB0066 en vue d'un échange

Monsieur le Maire indique qu'au vu de l'aménagement du lotissement, il avait été envisagé de créer un chemin autour de la zone à urbaniser. Pour ce faire des discussions ont été menées avec la propriétaire du terrain voisin pour échanger une bande de son terrain avec le chemin communal longeant le contournement. Cet échange nécessite l'intervention d'un géomètre pour la rédaction d'un document

d'arpentage et une division parcellaire du chemin communal. Monsieur le Maire indique que ce projet est abandonné compte tenu de la rétractation de la propriétaire.

o Étude de devis

- Devis pour division parcellaire

Monsieur le Maire indique que ce point est annulé compte tenu de l'abandon du projet indiqué en point précédent.

- Relevé topographique terrain pour restaurant

En vue de la construction d'un restaurant, Monsieur le Maire précise qu'un relevé topographique du secteur doit être réalisé. Plusieurs devis ont été demandés. Les entreprises ayant répondu sont :

- TT Géomètres experts : 1350.00 €HT soit 1620.00 €TTC
- GEO RTO : 745.00 €HT soit 894.00 €TTC
- GEFA : 700.00 €HT soit 840.00 €TTC

A l'unanimité le devis de la société GEFA a été retenu.

- Devis pour la sélection d'un candidat – CCI

Monsieur le Maire propose de solliciter un accompagnement dans la recherche et choix du commerçant qui tiendra le restaurant. Cette mission est proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. La prestation envisagée comprend la rédaction d'un dossier de candidature ; la participation à la pré-sélection des candidats et à l'étude et synthèse approfondie de 5 dossiers de candidature. La mission est chiffrée pour un montant de 2400.00 € HT soit 2880.00 €TTC. Néanmoins Monsieur le Maire signale qu'une ligne du devis correspondant à un accompagnement du porteur de projet pour 1100.00 €HT n'incombera pas la commune mais au candidat qui sera retenu. À l'unanimité, ce devis est validé.

- Devis de plomberie sur logement communal – Ets BRIERRE

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BRIERRE pour la mise en place de robinets thermostatiques et d'un thermostat d'ambiance sur le logement communal au 9 résidence du Moulin. Le montant du devis s'élève à 965.12 €HT soit 1158.14 €TTC. À l'unanimité ce devis est validé par le conseil municipal

- Devis de réparation du Moulin

Monsieur le Maire présente un devis pour la restauration des 2 ailes du Moulin par l'entreprise GUIZIEN. Le montant du devis s'élève à 36 371.00 €HT soit 43 645.20 €TTC. Compte tenu la hausse des prix, et la difficulté à se procurer les matériaux, il va être important de valider rapidement ce devis de réparation. Néanmoins, Monsieur le Maire signale que la commune n'a toujours pas reçu d'accord de travaux de la DRAAC et de l'ABF.

Dès réception d'un avis des services, le devis pourra alors être engagé. Cette proposition est validée à l'unanimité des présents.

o Restaurant – étude du plan d'aménagement de la zone

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commission des travaux s'est réunie pour travailler sur le plan d'aménagement du restaurant et son environnement. Le plan est détaillé aux conseillers.

Monsieur le Maire indique que le plan doit être validé avant de déposer le permis de construire. Celui-ci sera prêt pour le courant janvier 2022.

## PROJETS D'INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire propose de faire la liste des investissements envisageables pour l'année 2022. Les choix définitifs s'effectueront au moment de l'élaboration budget en fonction des accords de subventions notamment et selon l'ordre d'importance.

- Éclairage public : 2<sup>e</sup> tranche de passage en LED

Dans la continuité de la 1<sup>re</sup> tranche effectuée cette année, Monsieur le Maire propose d'engager la 2<sup>e</sup> phase en éclairage public par Eure et Loir Energie.

- Voirie : 1<sup>re</sup> tranche d'aménagement des trottoirs à Ensonville

Comme suggéré lors du dernier conseil municipal et compte tenu des devis de faisabilité engagés auprès de DIF conception pour la réfection des trottoirs et bordures caniveaux à Ensonville, Monsieur le Maire propose de valider Ensonville comme prévision de travaux de voirie pour 2022. En fonction des estimatifs qui seront rendus, Monsieur le Maire précise qu'il est probable que le hameau soit réalisé en 2 tranches.

- Vidéo protection

Monsieur le Maire indique que la vidéo protection a été mise de côté pour l'année 2021 et qu'il serait opportun de réétudier le dossier pour 2022 et ainsi revoir les exigences de la commune. Compte tenu de l'avis du gendarme référent, le dossier doit être révisé et ainsi les devis doivent être réactualisés.

- Restaurant

Compte-tenu de l'avancée du dossier, Monsieur le Maire propose de prévoir en dépense les études liées aux travaux.

- Aménagement des anciennes classes en cabinet médical

Monsieur le Maire suggère d'avancer sur le cabinet médical en lieu et place des anciennes classes à l'exception de la salle de classe attenante à la mairie. Monsieur le Maire propose d'engager un devis pour une étude de faisabilité par le cabinet Archigone. Le montant de la prestation s'élève à 2450.00 €HT soit 2940.00 €TTC. A l'unanimité, le devis présenté est accepté par le conseil municipal.

- Démontage du hangar rue des Tilleuls

Du fait de la construction d'un nouveau hangar pour les services techniques, le dépôt situé rue des Tilleuls ne sera plus utile pour la commune. Ainsi dans l'optique de réaménager cette zone, il est envisagé de démonter ce bâtiment. Il conviendra de voir en amont le démontage du toit en fibrociment par une entreprise spécialisée.

## **BUDGET**

Monsieur le Maire explique que suite à l'adhésion à la compétence d'éclairage public développée par Energie Eure et Loir depuis le 1er février 2021, les travaux dont Energie Eure et Loir a la maîtrise d'œuvre, sont à imputer au 204172 et non plus au compte 21534 comme il était fait pour les travaux d'éclairage public jusqu'à maintenant.

La commune n'ayant pas prévu de crédits budgétaires au chapitre 204. Il convient de réaliser un déplacement de crédits budgétaires de la manière suivante :

Compte 21534 : - 18 500.00

Compte 204172 : + 18 500.00

A l'unanimité le conseil municipal approuve cette décision modificative.

## **FESTIVITES**

- Préparation du repas des aînés

Monsieur le Maire informe l'assemblée du nombre de réponses positives pour le repas des aînés, à savoir 45 personnes. Pour rappeler, Monsieur HIDOUVILLE se chargera de toute l'animation pour ce jour-ci.

Monsieur le Maire demande à ce que deux personnes soient à l'entrée afin de vérifier les pass sanitaires et sollicite les élus pour la préparation de la salle le matin.

o Noël des enfants – déroulé

Compte tenu des conditions sanitaires, Monsieur le Maire propose de reconduire l'animation calèche et la venue du Père Noël pour les enfants de l'école. Il pourra peut-être en parallèle y avoir des animations extérieures proposées par l'association des parents d'élèves. La date retenue pour l'organisation de cet évènement est arrêtée au vendredi 17 décembre 2021 de 13h30 à 16h30.

o Vœux à la population – décision

Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie des vœux avec le programme habituel qui plait aux habitants, à savoir, la galette offerte et le verre de l'amitié et l'organisation d'une tombola et Monsieur le Maire indique que la bienvenue aux nouveaux habitants sera également faite ce jour-là.

Après discussion, il est proposé d'organiser cet après-midi de vœux le dimanche 9 janvier à 16h00 sous réserve que la situation sanitaire ne se dégrade pas.

## QUESTIONS DIVERSES

o François SEILLE indique que le Club des aînés remercie le conseil municipal pour l'achat du mobilier dans la petite salle des 4 Vents.

o Jean-Philippe BESNARD demande si l'organisation d'une porte ouverte du groupe scolaire pourrait être envisagée pour les habitants de la commune. Monsieur le Maire précise qu'une demande d'autorisation devra être faite auprès de la communauté de commune Cœur de Beauce ; cet évènement pourrait être organisé un samedi sous réserve que le ménage soit réalisé à l'issue de la visite.

o Jean-Philippe BESNARD signale avoir reçu des sollicitations sur le fait que le Panneau Pocket de la commune d'Ouarville n'était pas attractif et peu utilisé. Il est indiqué que l'outil a été mis en place pour de l'information ponctuelle. Néanmoins, Monsieur le Maire précise que celui-ci pourrait être d'avantage alimenter.

o Christophe CHATARD signale encore un problème avec le transport scolaire et demande si possible l'installation d'un panneau de signalisation BUS à Edeville.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 heures

Le prochain conseil municipal est prévu le 14 décembre 2021 à 20h30.